



---

# Restauration de la Saune et du lac à Sainte Foy d’Aigrefeuille

Déroulement de la réunion du 27 octobre de 18h00 à 20h00 :

1. **Accueil par Daniel RUFFAT - Maire de Sainte-Foy d’Aigrefeuille**
2. **Mot de Philippe PLANTADE – Président du Syndicat du Bassin Hers Girou (SBHG)**
3. **Mot de Gilbert HEBRARD – Vice-Président du SBHG représentant la Communauté de Communes Terres du Lauragais**
4. **Présentation du projet**
5. **Questions / réponses**

# Restauration de la Saune et du lac à Sainte Foy d’Aigrefeuille



Restoration de la Saune et du lac à Sainte Foy d’Aigrefeuille

Plan de l’intervention



Plan de l’intervention :

- 1. CONTEXTE**
- 2. OBJECTIFS DE L’OPERATION**
- 3. ORGANISATION DU PROJET**
- 4. PRESENTATION DE L’AVANT-PROJET**
- 5. CALENDRIER PREVISIONNEL ET PHASAGE**

Restoration de la Saune et du lac à Sainte Foy d’Aigrefeuille

Contexte – le SBHG



- Syndicat Mixte composé de 13 EPCI et de communes du bassin versant de l’Hers-Mort
- Compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur l’Hers et ses principaux affluents (Girou, Marcaissonne, Saune, Sausse,...) sur 3 départements (31, 11 et 81)
- env. 600 km de cours d’eau « DCE » et une vision globale à l’échelle de l’ensemble du bassin versant de l’Hers
- Douze agents travaillent au sein des services administratifs et techniques du Syndicat, équipes rivières sur le terrain
- 500 000 habitants.

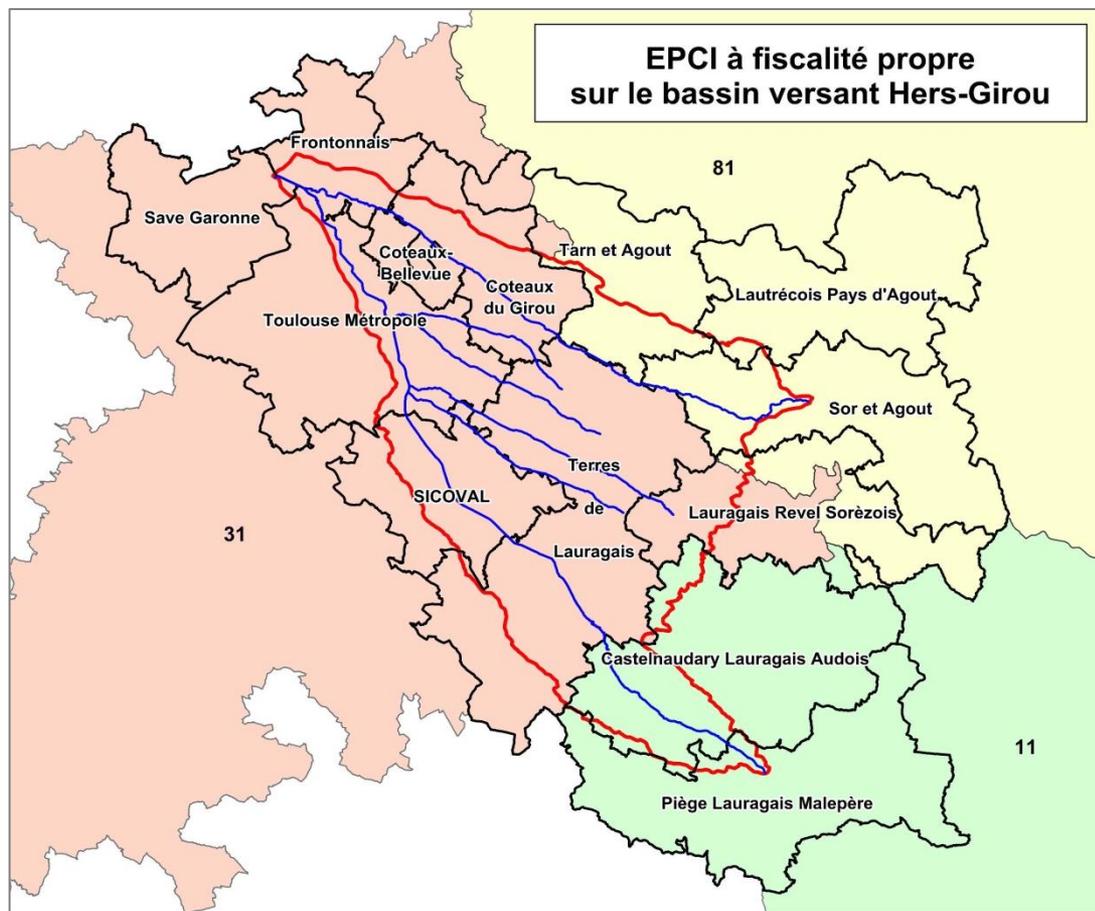
# Restauration de la Saune et du lac à Sainte Foy d’Aigrefeuille

## Contexte – le SBHG



### Ses principales missions sont :

- Prévention des inondations et protection contre les crues
- Restauration et d’entretien des cours d’eau
- Suivi et l’animation de démarche partenariale ou contractuelle (Contrat de rivière, SAGE...).



Restoration de la Saune et du lac à Sainte Foy d’Aigrefeuille

Contexte – Historique



→ Lac aménagé en 1985 (déblais pour la construction de la rocade de Toulouse)

→ Caractéristiques du plan d’eau

- 5,8 ha,
- creusé directement sur le lit de la rivière Saune,
- 200 m de large sur 300 m de long,
- niveau maintenu par un seuil dans le lit de la Saune,
- profondeur moyenne initiale : 2,4 m,



*Photographie aérienne de 1954*



*Photographie aérienne de 2019*

Restoration de la Saune et du lac à Sainte Foy d’Aigrefeuille

Contexte – Etat des lieux



→ Espace de promenade et de détente très apprécié par la population de la commune et des environs :

- cheminements autour du lac, - 2 passerelles piétonnes,
- aires de pique-nique, - île végétalisée,
- ...

*Photographie  
aérienne –  
vue amont*



*Photographie  
aérienne –  
vue aval*



Restoration de la Saune et du lac à Sainte Foy d'Aigrefeuille

Contexte – Etat des lieux



→ Situation actuelle :

- Très fort envasement du lac,
- Réduction de la profondeur du lac jusqu'à création d'une presqu'île,
- Phénomènes d'érosion de berges



Restoration de la Saune et du lac à Sainte Foy d'Aigrefeuille

Contexte – Etat des lieux

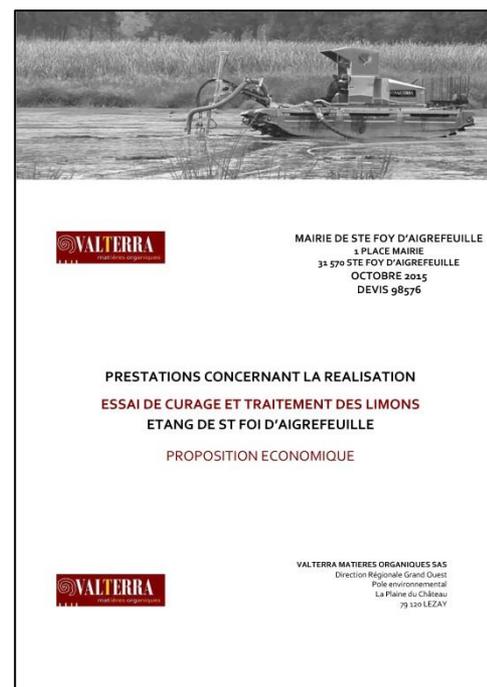
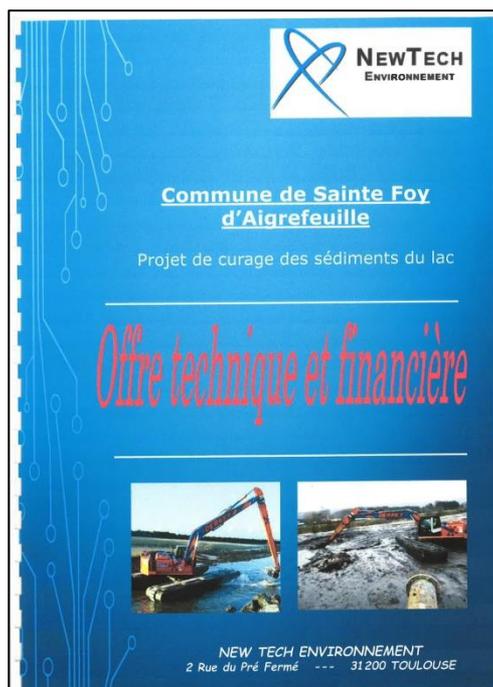
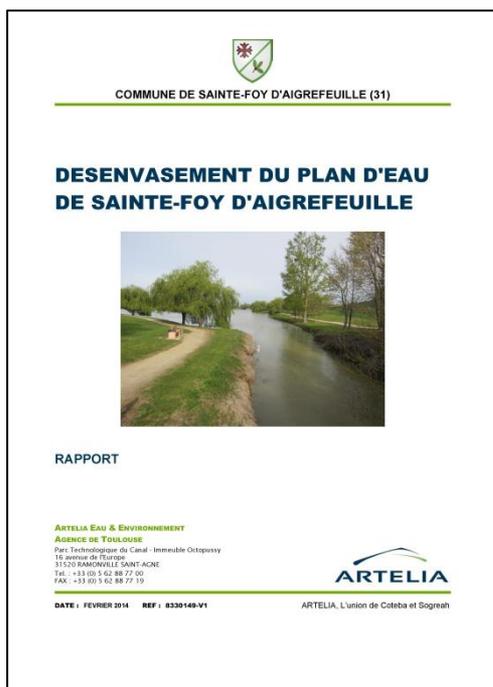


→ Situation actuelle :

- Fort réchauffement des eaux,
- Dégradation de la qualité de l'eau du lac et de la Saune à l'aval,
- Mortalité piscicole
- ...



→ Prise en compte de la situation et premières études réalisées par la commune pour le curage du lac uniquement (à partir de 2013)



Restoration de la Saune et du lac à Sainte Foy d’Aigrefeuille

Contexte – Pré-analyses



→ Historique des premières études lancées par la commune (antérieures à 2019) :

- Constitution d’une base de données et de résultats utiles pour la suite du projet,
- Solutions proposées ne permettant pas d’éviter l’envasement du lac et son comblement,
- Chiffrages incomplets,
- Pas d’analyses technico-juridiques (évacuation des boues, Loi sur l’Eau...).

→ Concertation avec de multiples acteurs (Services de l’Etat, SBHG, EPCI, Agence de l’Eau, Financeurs) aboutissant à :

- Analyser le projet de façon globale,
- Intégrer la restauration des milieux aquatiques et notamment de la Saune,
- Trouver une solution pérenne.

→ Décision politique :

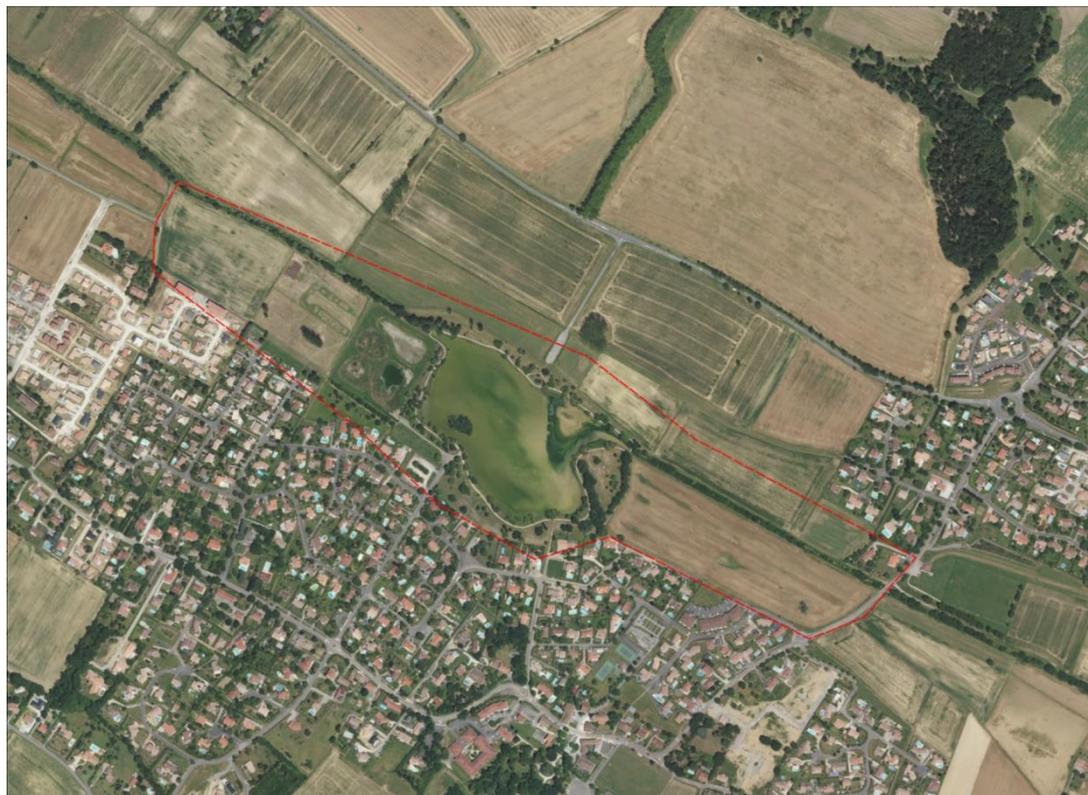
- Une maîtrise d’ouvrage unique confiée au Syndicat du Bassin Hers Girou,
- Grands objectifs : séparer la Saune du lac, rendre pérenne son alimentation, désenvaser le lac et remodeler ses berges

Restoration de la Saune et du lac à Sainte Foy d’Aigrefeuille

Objectifs de l’opération



→ La commune de Ste Foy d’Aigrefeuille, le Syndicat du Bassin Hers Girou, la Communauté de Communes de Terres du Lauragais, la DDT de la Haute-Garonne et l’Agence de l’Eau Adour-Garonne s’accordent sur la nécessité de **séparer le lit de la Saune du lac pour stopper le processus de comblement du lac par des alluvions provenant de la rivière et restaurer les milieux aquatiques de la Saune.**



Restoration de la Saune et du lac à Sainte Foy d’Aigrefeuille

Objectifs de l’opération



OBJECTIFS :

→ **Séparer le lac et la Saune par la création d’un nouveau lit** avec des modalités de réalisation suivantes :

- Permettant de recréer un lit mineur de la Saune
  - . inscrit dans la continuité amont aval de la rivière,
  - . aménagé pour répondre aux objectifs de qualité hydromorphologique fixés par le SDAGE Adour-Garonne
- Contribuant à restaurer la qualité des eaux de la Saune aval, actuellement dégradée par la physico-chimie des eaux du lac
- Permettant de réduire les phénomènes de comblement du lac par les sédiments
- Comprenant un système d’alimentation en eau du lac par la Saune
- Comprenant un système de vidange du plan d’eau vers la Saune



# Restoration de la Saune et du lac à Sainte Foy d’Aigrefeuille



## Objectifs de l’opération

### OBJECTIFS :

→ **Restaurer le lac du Val de Saune (morphologie, superficie, profondeur)** avec des modalités de réalisation suivantes :

- Assurant la durabilité de son fonctionnement (et notamment pour limiter au maximum les phénomènes d’envasement),
- Adapté aux attentes des habitants et des usagers du site.

MAIS EGALEMENT (dans un second temps) :

→ **Profiter des aménagements lac/Saune pour repenser la zone de loisir et son intégration dans le territoire** (amélioration du cadre de vie des St Foyens)

- cheminement, végétalisation, renaturation de la Saune et des terrains à l’aval du lac...



La Saune qui l'alimente est un affluent en rive droite de l'Hers-Mort, d'une longueur de 31,7km et son bassin versant couvre une surface de 116 km<sup>2</sup>. La commune de Ste-Foy d'Aigrefeuille est comprise entièrement dans le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Hers-Mort-Girou (SAGE approuvé le 17 mai 2018), document de planification qui fixe des objectifs généraux et les dispositions permettant de satisfaire le principe d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau au niveau du bassin versant. Ce document est porté par le syndicat du Bassin Hers-Girou.

La commune dispose en rive droite de la Saune, en aval de la zone du lac, de terrains qui abritaient pour une partie d'entre eux l'ancienne station d'épuration de la commune.

La mise en service en juillet 2017 de la nouvelle station d'épuration permet de libérer le terrain occupé par 4 lagunes qui pourront servir opportunément au stockage d'une partie des sédiments extraits du lac. Deux autres lagunes situées à proximité de la nouvelle station pourront compléter ce dispositif.

La commune a sollicité plusieurs entreprises et bureaux d'études (6 au total / cf note de synthèse communale sur les travaux à mener / 30 mai 2018), pour établir un diagnostic, préciser les solutions techniques envisageables, estimer le coût des travaux, examiner et la compilation des documents reçus a permis à la commune de faire un diagnostic assez complet de la situation du lac, et d'évaluer les solutions envisageables sur un plan technique, économique et environnemental et qui peuvent se résumer ainsi:

- Séparation partielle ou totale du lit de la rivière d'avec le lac lui-même avec un système d'alimentation par surverse ou alimentation par des ouvrages hydrauliques en entrée et sortie;
- Limitation du volume des boues à évacuer à 55 000-60 000m<sup>3</sup> grâce à une diminution de sa profondeur à 1,70m au lieu des 2,50m initiaux, et une réduction de sa surface ("vertre mou" à combler au niveau anse secteur amont et nouvelle digue);
- Réaménagement des abords et berges du lac en conséquence;
- Utilisation pour le curage d'une technique dite mécanique;
- Utilisation des 6 lagunes désaffectées pour l'évacuation d'une partie des sédiments (20 000m<sup>3</sup> estimés). A noter la bonne qualité des sédiments limitant le risque de toxicité des boues extraites et de nuisances olfactives et le degré de sécheresse important qui doit minimiser leur durée de séchage et diminuer le volume des sédiments secs;
- Evacuation du reste des sédiments extraits en priorité à proximité du lac par enlacements (35000m<sup>3</sup> environ) limitant ainsi les nuisances dues à la circulation de camions dans le village.

Ces éléments seront repris dans le cadre de la proposition d'aménagement présentée ci-après.

vue du lac depuis la berge Ouest (côté station de lagunage)

Restoration de la Saune et du lac à Sainte Foy d’Aigrefeuille

Organisation du projet



→ **De multiples intervenants :**

- Commune de Sainte-Foy d’Aigrefeuille,
- Syndicat du Bassin Hers Girou,
- Communauté de Communes de Terres du Lauragais,



Porteurs du projet / maîtrise d’ouvrage

- DDT de la Haute-Garonne,
- Office Français de la Biodiversité (OFB),



Réglementation / autorisations administratives

- Agence de l’Eau Adour-Garonne,
- Conseil Départemental de la Haute-Garonne,
- Conseil Régional Occitanie,



Financeurs

- Fédération de pêche de la Haute-Garonne,
- Bureaux d’études.



Appuis techniques

→ **Grandes décisions prises dans le cadre d’un Comité de Pilotage (COPIL)**

Restoration de la Saune et du lac à Sainte Foy d’Aigrefeuille

Organisation du projet



→ **Actions engagées depuis 2019 :**

- COPIL du 8 avril 2019 – Validation des objectifs généraux et lancement des études
  - Etude diagnostic et scénarios d’aménagement
  - Etude du pluvial (alimentation du lac)
  - Etudes topographique et géotechnique (niveau avant-projet)
  - COPIL du 16 décembre 2020 – présentation des scénarios et choix de l’avant-projet
  - Etude de définition de l’avant-projet
  - Etudes topographique et géotechnique (niveau projet)
  - Etude hydraulique – impact du projet sur les inondations
  - COPIL du 16 novembre 2021 – validation de l’avant-projet
  - Etude de définition de projet
  - Etude hydraulique – scénarios supplémentaires
- 
- + Etudes d’impacts (annuel depuis 2020 avec physico-chimie et température)
  - + Analyse technico-juridique avec les services de l’Etat (DDT, Police de l’Eau, risques inondation, Faune/flore...)
  - + Recherche de subvention et plan de financement (projet sélectionné dans le cadre d’un appel à projet Agence/Région)
  - + Gestion du foncier (nécessité d’acquisition de terrains privés)

# Restauration de la Saune et du lac à Sainte Foy d'Aigrefeuille



## L'avant-projet : état des lieux et diagnostic

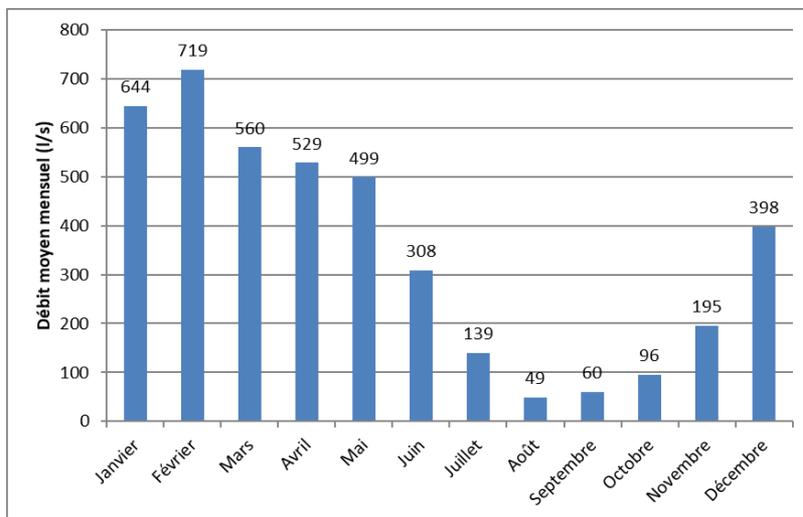
### → Etat des lieux succinct :

- Un lac qui s'envase
- Des érosions de berges
- Une anse est où s'accumulent arbres et flottants
- Deux rejets pluviaux dans le lac
- Un ouvrage de régulation en sortie globalement en bon état
- Une digue en rive droite du lac
- Des lagunes non exploitées



→ **Etat des lieux succinct :**

- Foncier : terrain à acquérir,
- Respecter le débit réservé de la Saune,
- Ne pas accentuer les risques (inondations, digues),
- Qualité des eaux pluviales et des sédiments du lac,
- Devenir des déblais issus du lac,
- ...



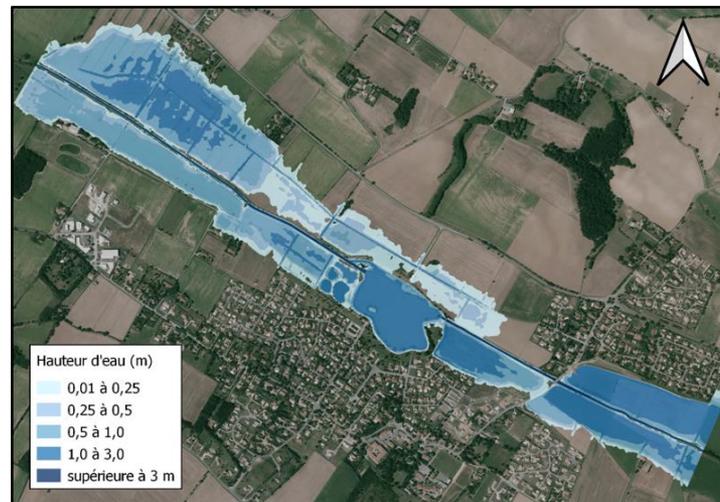


→ **Principes retenus :**

- Déconnexion de la Saune et du lac ; merlon de séparation entre les deux,
- Alimentation du lac par la Saune et/ou les apports pluviaux,
- Possibilité de vidange du lac dans la Saune

→ **Des contraintes :**

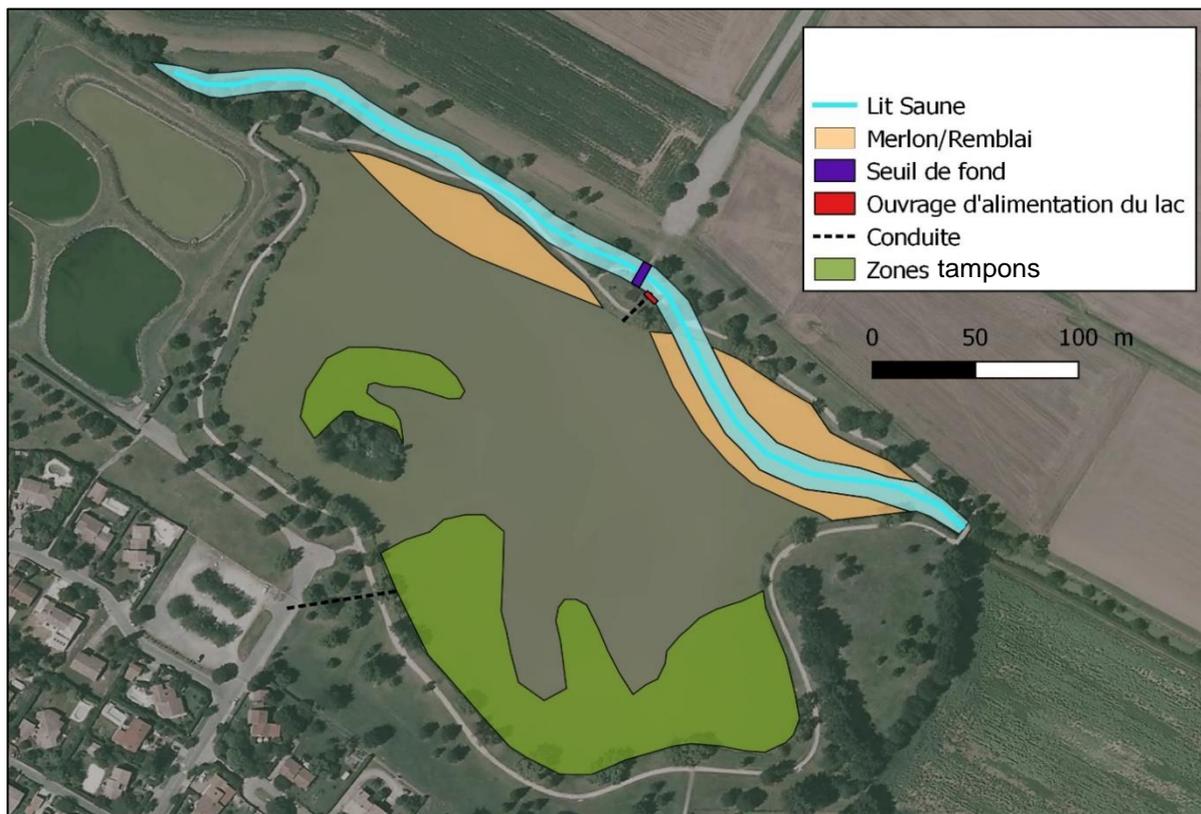
- Pente et débits estivaux très faibles,
- Pas d'impacts sur les inondations,
- Coûts « acceptables ».





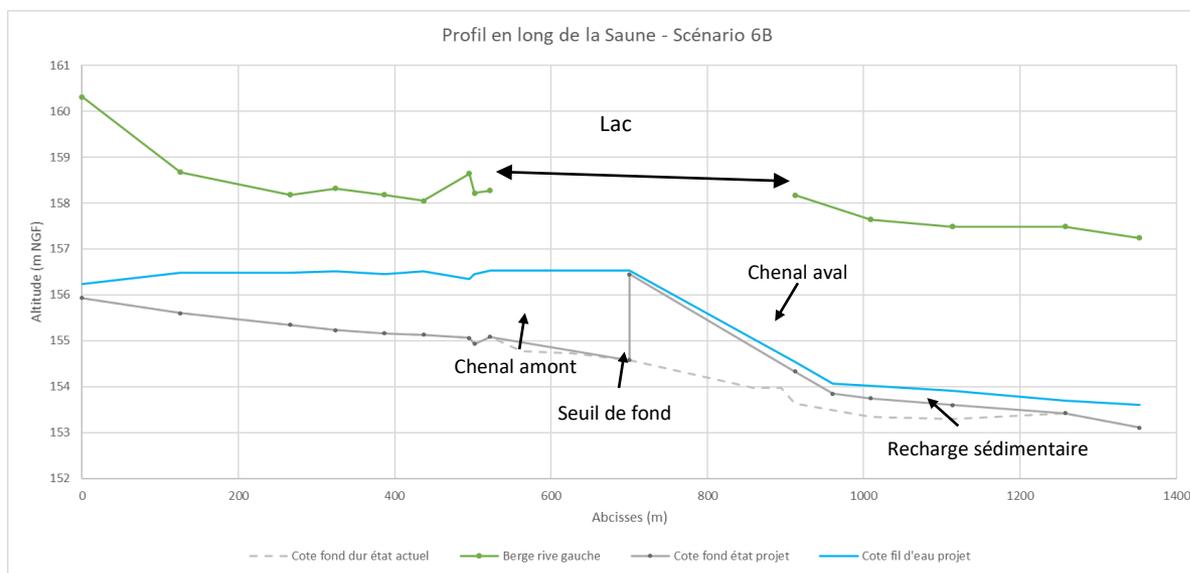
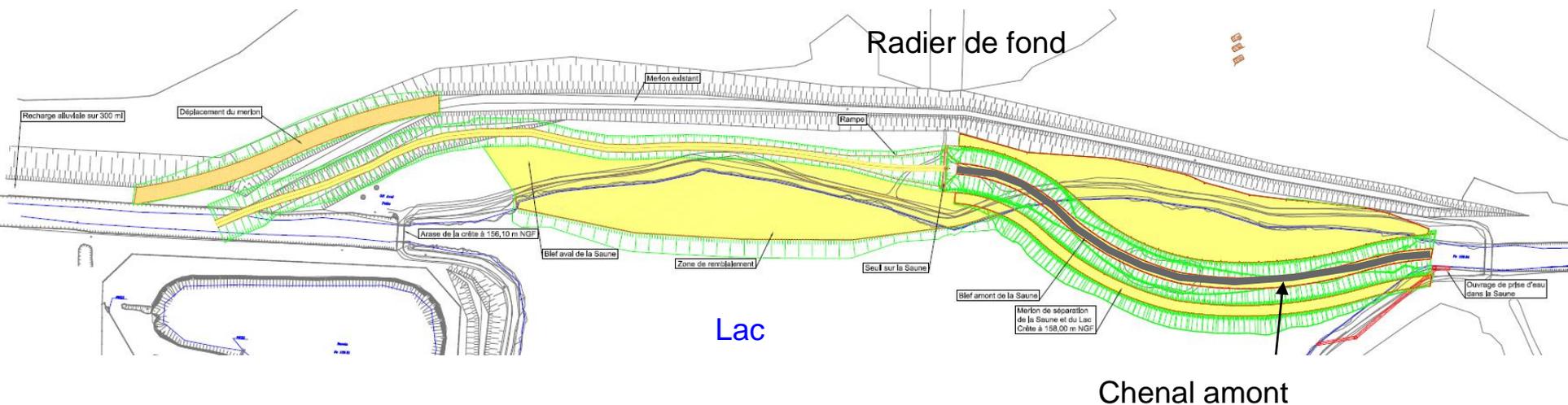
→ **Projet retenu :**

- déconnexion du lac et de la Saune de 2 façons le long du lac,
- Réduction de la surface en eau du lac,
- Maintien du seuil actuel du lac,
- Alimentation du lac modulable et sécurisation du débit réservé de la Saune,

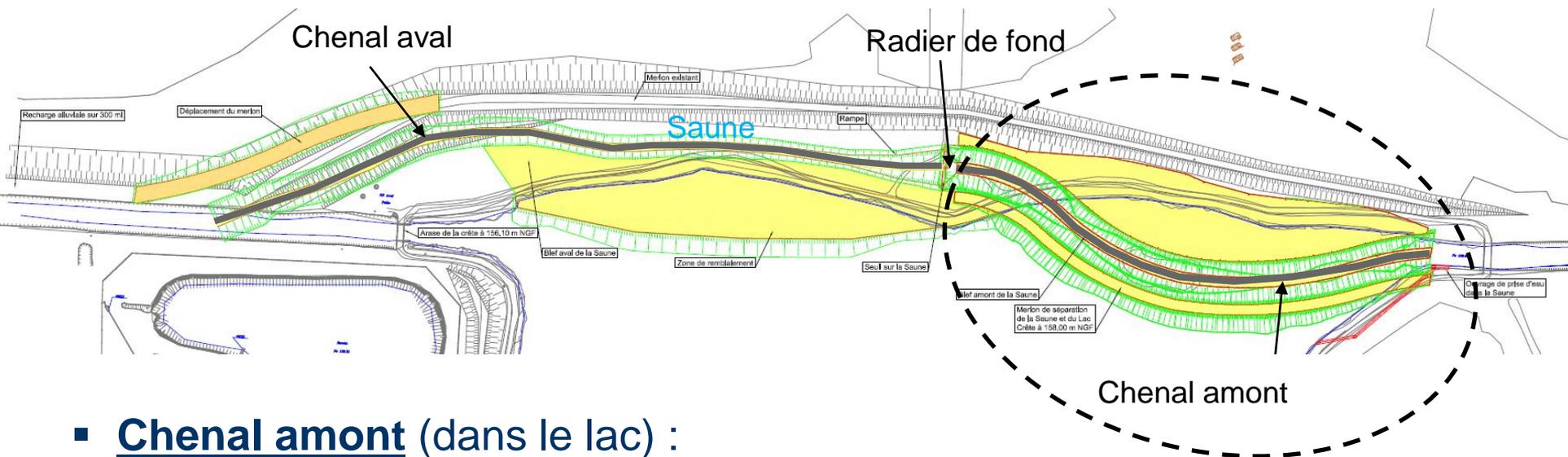


# Restauration de la Saune et du lac à Sainte Foy d'Aigrefeuille

## L'avant-projet

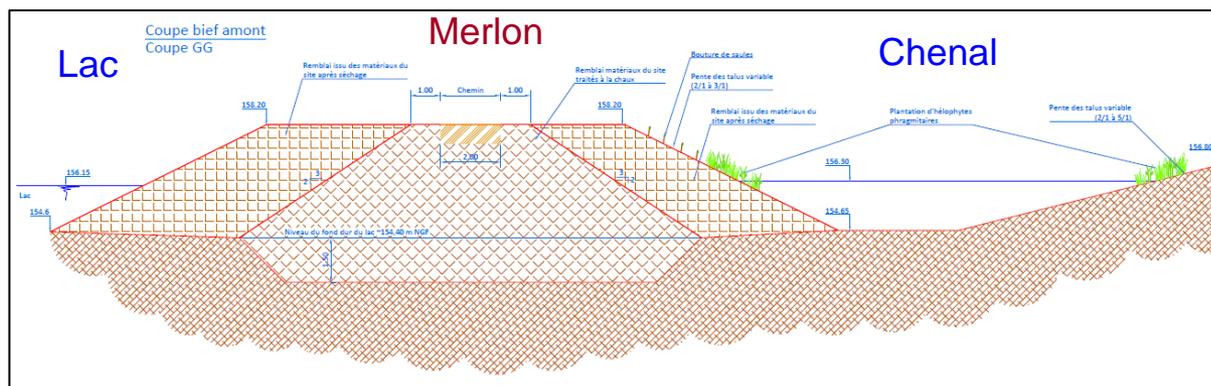


L’avant-projet



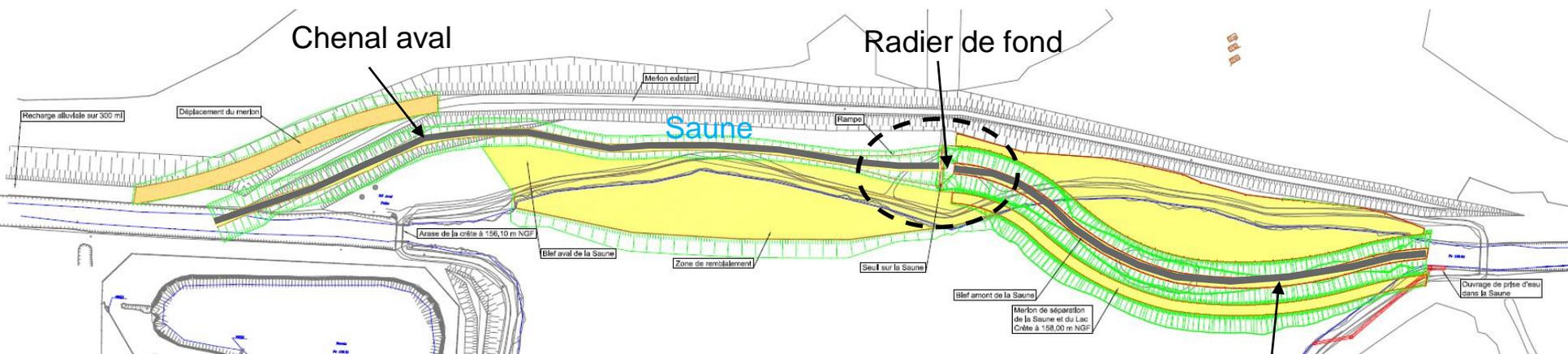
■ **Chenal amont** (dans le lac) :

Longueur : 190 m / Pente : 0,26% / Largeur : 15 à 18 m / Profondeur : 2,5 à 3,5 m / Végétalisation / Merlon de séparation avec le lac renforcé



# Restauration de la Saune et du lac à Sainte Foy d'Aigrefeuille

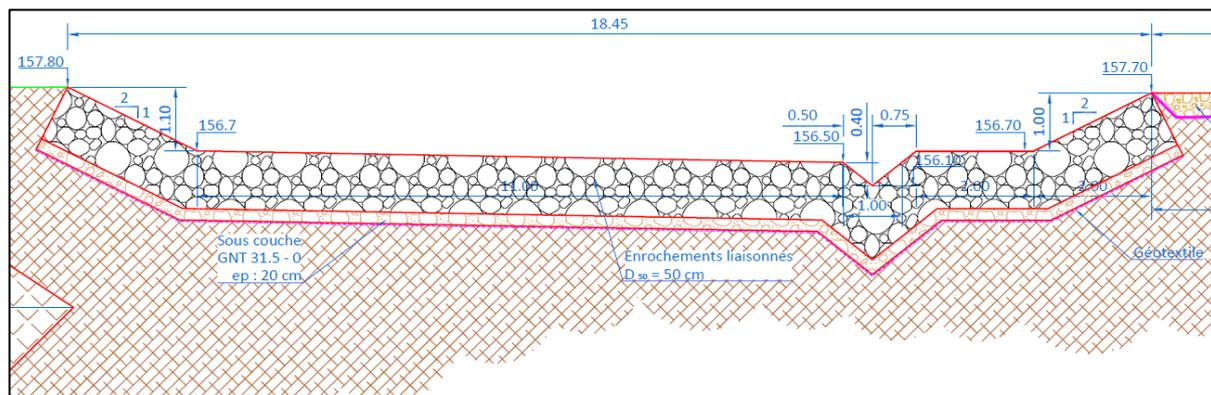
## L'avant-projet



Chenal amont

### ■ Radier de fond:

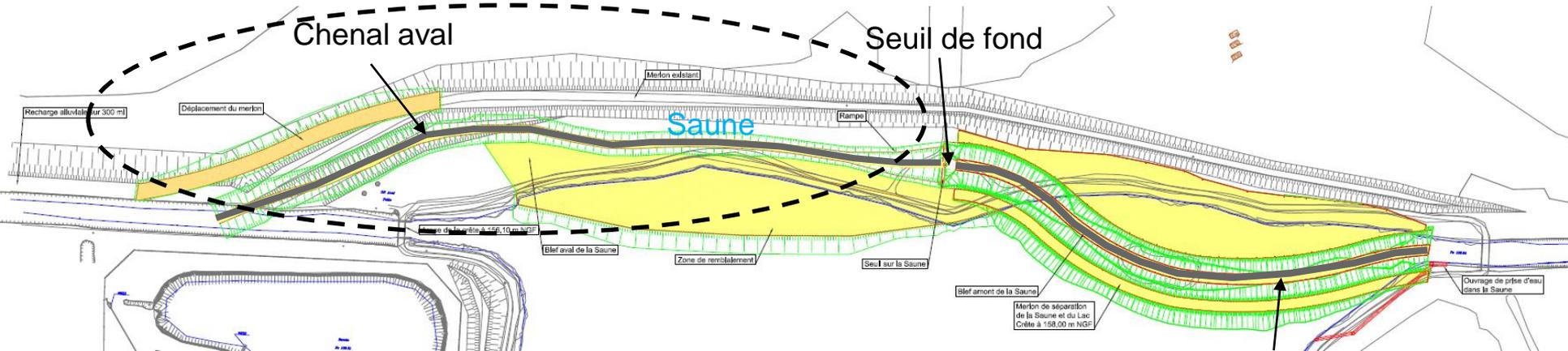
Crête 156,5 m NGF / Largeur : 12 m / Echancrure en V de 40 cm / Profondeur minimale : 1,2 m / Enrochements



# Restauration de la Saune et du lac à Sainte Foy d’Aigrefeuille



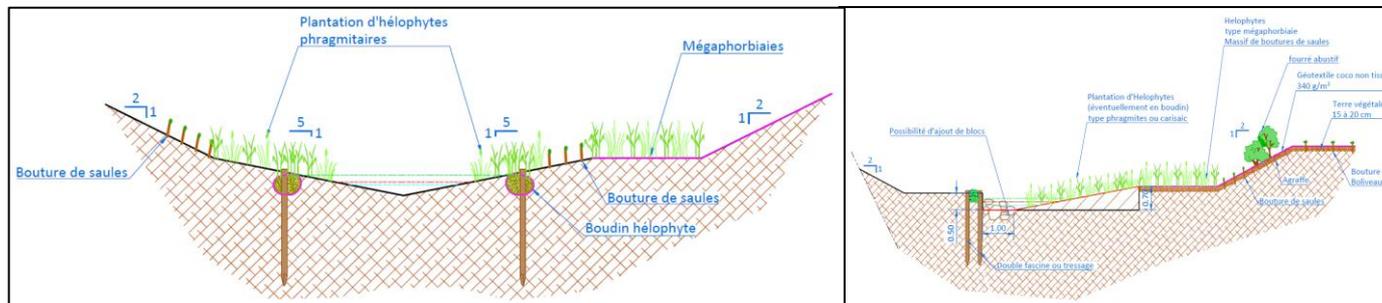
## L’avant-projet



Chenal amont

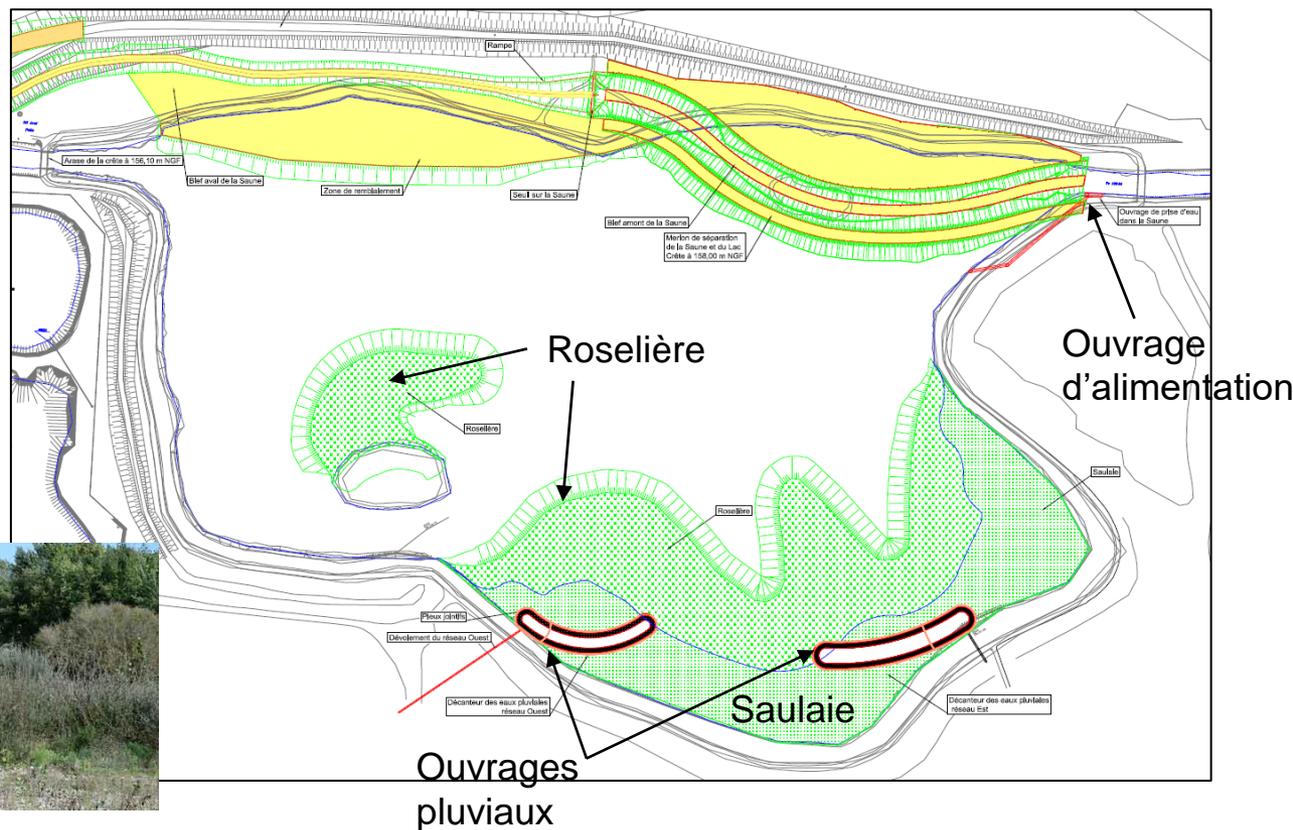
### ■ Chenal aval (dans la berge) :

Longueur : 130 m / Pente : 8,1% / Pavage du fond / Largeur : 9 à 16 m /  
Profondeur : 2 à 4,5 m / Végétalisation / Remblai en berge de lac / Déplacement merlon aval





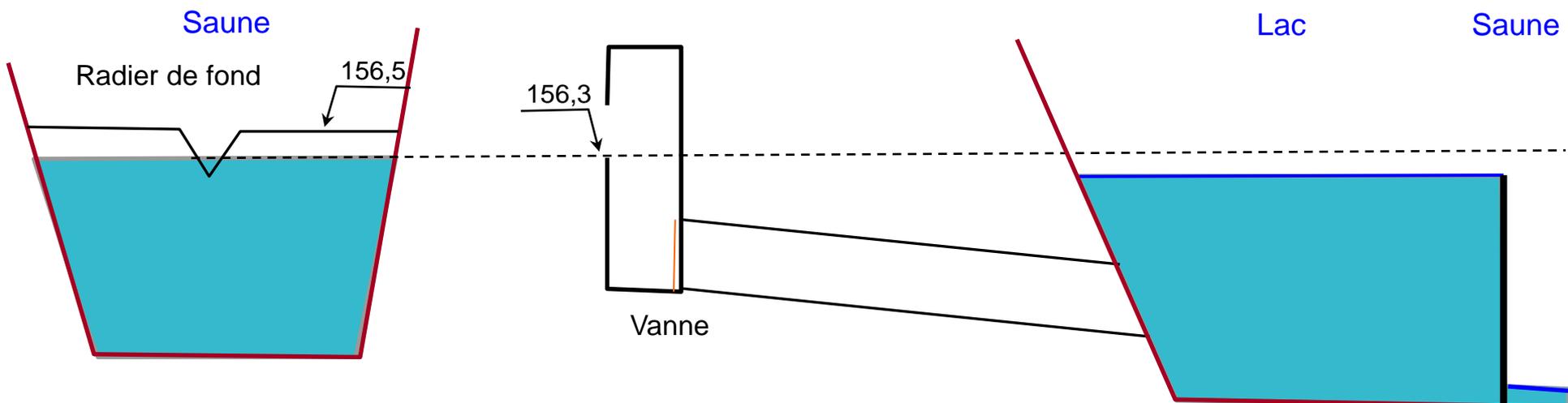
- **Curage des vases** sur environ 4 ha
- **Création de zones tampons** (saulaie + roselières)
- **Ouvrages de décantation des eaux pluviales**





■ Alimentation en eau du lac (vue schématique)

- Réseaux pluviaux
- Surverse depuis la Saune



Niveau Saune < 156,3 m NGF : débit réserve dans la Saune, alimentation du lac par le pluvial

Niveau Saune > 156,3 m NGF : alimentation progressive du lac (débit max vers lac : 110 l/s, hors période remplissage)



## ■ Impact du projet Crue référence (PPRi)



- Impact négligeable et en dehors des zones habitées





## CALENDRIER PREVISIONNEL :

- **2022** : Finalisation et validation de la phase Projet
- **2023** :
  - Projet détaillé
  - Modélisation hydraulique finale
  - Rédaction des dossiers réglementaires
  - Enquête publique
  - Préparation des marchés de travaux
- **2024** : Réalisation des travaux
- **2025** : Réception des travaux



## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Par Décision en date du 22 juillet 2019, afin d'assurer une bonne information et participation du public, le Président de l'Agglomération Agreste l'authenticité de l'enquête publique unique relative aux projets de révision générale du Plan Local d'Urbanisme et de modification du Site Patrimonial Remarquable - Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de la commune de Guilhéry qui se déroulera pendant une durée de 33 jours consécutifs du :

**Lundi 19 août 2019 au vendredi 20 septembre 2019 à 17h00**

La procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Guilhéry est soumise afin de procéder à diverses opérations en vertu de la charte d'application de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme définie aux articles L.153-21 et suivants du code de l'urbanisme. Le projet de révision générale a fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis de l'autorité administrative environnementale complétant en date du 27 mai 2019, joint au dossier d'enquête publique.

La procédure de modification du Site Patrimonial Remarquable - Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de la commune de Guilhéry est soumise afin de procéder à diverses opérations, en vertu de la charte d'application de la procédure de modification définie à l'article 112-21 de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine. Le projet de modification a fait l'objet d'une évaluation environnementale conformément à la décision de l'autorité administrative environnementale complétant en date du 13 février 2019, joint au dossier d'enquête publique.

L'avisité complétée en matière d'urbanisme est la Communauté d'Agglomération Pays Basque. A l'issue de l'enquête publique, le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme et le projet de modification du Site Patrimonial Remarquable - Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de la commune de Guilhéry, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui seront joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission enquêteur, seront approuvés par délibération du Conseil communautaire.

Madame Léana OTAL, anciennement accusée, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par décision du Président du Tribunal Administratif de Pau n°1500009041 en date du 10 juillet 2019.

Le dossier d'enquête publique unique composé des plans et documents relatifs au titre de chacune des procédures pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

- aux fins de dépôt au maire de Guilhéry, 450 avenue du Général Charles De Gaulle, aux heures habituelles d'ouverture du Lundi au Vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- sous forme électronique sur le site internet de l'Agglomération [www.communauté-pays-basque.fr](http://www.communauté-pays-basque.fr), et sur le site de registre dématérialisé accessible en suivant le lien : <http://www.registre-depensepublique.fr>

Un accès gratuit au dossier d'enquête est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique au maire de Guilhéry aux heures habituelles d'ouverture.

Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Guilhéry, 450 avenue du Général Charles De Gaulle, les :

- Lundi 19 août 2019 de 9h à 12h
- Mercredi 20 août 2019 de 14h à 17h
- Mercredi 21 septembre 2019 de 9h à 12h
- Vendredi 20 septembre 2019 de 14h à 17h

Pendant toute la durée de l'enquête, chaque personne concernée par les observations et le projet, et les adresses au commissaire enquêteur :

- Par courrier, au siège de l'enquête publique, à l'adresse : Madame le Commissaire enquêteur – mairie de Guilhéry, 450 avenue du Général Charles De Gaulle, 65210 GUILHERY, sous le numéro 06 79 06 00 09
- Sur le registre d'enquête unique en version papier, consulté aux fins précitées, tenu en mairie de Guilhéry aux jours et heures habituelles d'ouverture
- Par voie électronique, aux adresses suivantes :
  - [President@agglomeration-pays-basque.fr](mailto:President@agglomeration-pays-basque.fr) en réponse électronique unique visé en vertu de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 qui permet la consultation du dossier et la transmission de courriers électroniques.
  - [commissaire@agglomeration-pays-basque.fr](mailto:commissaire@agglomeration-pays-basque.fr), en indiquant comme objet : « enquête publique PLU et SPRI-PAP Guilhéry ».

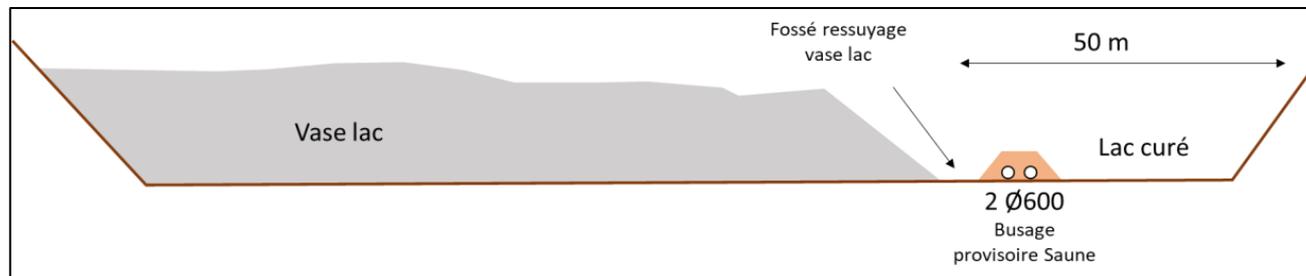
A l'issue de l'enquête publique unique, le rapport et les conclusions motivées établis par le commissaire-enquêteur pourront être consultés à la Mairie de Guilhéry et à la Communauté d'Agglomération Pays Basque aux jours et heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant une durée d'un an, ainsi que sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Pays Basque : [www.communauté-pays-basque.fr](http://www.communauté-pays-basque.fr).

Le Président

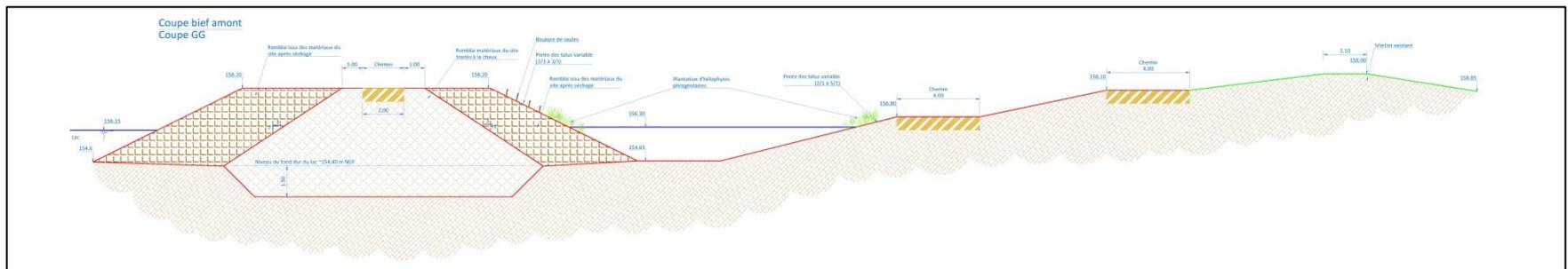
Calendrier prévisionnel et phasage

**PHASAGE TRAVAUX :**

- Assèchement du lac,
- Curage d’une bande de 50 m de large côté parking,



- Création du lit de la Saune,







**Merci de votre attention**